



POUR SUIVRE CETTE ANNEE, À VOS STYLOS !!!

En ouverture de séance, **Solidaires Finances Publiques 82** a avisé le Directeur par une déclaration liminaire sur l'un des sujets à l'ordre du jour de cette instance, et sur lequel Solidaires demandait déjà des précisions lors du précédent CTL du 10/04/2018.

À nos observations, M. Brécard reconnaît et souligne l'insuffisance de formations pour ces équipes spécifiques de la BDV, mais ne confère qu'une ambition positive à ce « bilan de compétence » et une issue bénéfique pour nos collègues concernés !

(déclaration liminaire à la fin du compte-rendu)

FUSION DU SPFE DE MONTAUBAN 1 ET DU SPF DE MONTAUBAN 2

Le projet de réforme en expérimentation a donné des essais positifs !!! Les prérequis étant remplis, la fusion des bases pourra donc s'effectuer le 22 novembre. Un groupe de travail local va dès lors se mettre en place pour le schéma d'organisation. Ces services seront fermés durant une semaine, pour la mise en place. À noter que les notaires auront accès à la base de données du fichier immobilier après une année d'accompagnement par la DGFIP.

=> VOTES: **ABSTENTION** Solidaires et CFDT -**CONTRE** CGT et FO

ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RDV

À partir du 1^{er} octobre, une expérimentation sera menée sur le site d'Albasud : le mercredi sera consacré à un accueil exclusivement sur rendez-vous.

Ces jours-là l'accueil primaire ne se fera pas.

La direction s'accorde à dire qu'une information devra être diffusée.

Cette expérimentation a vocation à être généralisée : en 2019, l'accueil ne se fera que par ce biais, uniquement.

Expérimentation du SIP étendue à **TOUS les services** abrités par cet immeuble,

concertation. Il conviendra d'accueillir les usagers individuellement, à la porte ! Ding-dong !



sans

Uniquement et exclusivement sur rdv... uniquement et exclusivement pour satisfaire la DG et gager d'une très bonne qualité du service public, par un énième indicateur !

Un indicateur qui mesure le contentement de l'utilisateur sur son temps d'attente à être reçu une fois qu'il a pris rdv. Remarquez, tant qu'on ne demande pas à l'utilisateur son avis sur l'accueil fermé !

Parions que nous serons encore très bons !

=> VOTES: **ABSTENTION** Solidaires et FO - **CONTRE** CGT et CFDT

BILAN / FORMATION:

Petit résumé : baisse des frais de formation, effectif de l'équipe locale stable...

À retenir : -le catalogue des e-formations s'est enrichi. Vous pouvez le retrouver sur Ulysse. Deux ordinateurs sont à la disposition des agents à la Direction (salle multi fonction).

-OPUS permet de consulter toutes les formations et d'en connaître les dates. L'équipe de la formation professionnelle se tient à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.

Appel aux volontaires : pour ceux qui souhaitent partager leurs compétences, un appel à candidature pour être formateur est lancé !

=> VOTES: **POUR** Solidaires, CFDT et FO -**CONTRE** CGT

Au sujet des **APPRENTIS** :

Solidaires demande à la Direction qu'à l'occasion de l'accueil d'apprentis, il soit bien stipulé que ces derniers ne sont pas des vacataires.

Leur formation par une équipe en flux tendu représente une charge supplémentaire pour les agents.

SUIVI DE COMPÉTENCES POUR LE CONTRÔLE FISCAL

Le Tarn et Garonne va participer à l'expérimentation nommée « suivi de compétence » des vérificateurs de la brigade de vérification, expérimentation destinée à dresser un bilan individuel et à détecter leurs besoins en formation, à l'appui d'une grille soigneusement organisée. Ce suivi sur trame sera effectué lors d'un entretien par un AFIPA et concernera les agents en poste depuis au moins 5 ans.

Attention : ce suivi ne doit pas figurer dans le dossier individuel.

QUESTIONS DIVERSES

L'arrivée en mouvement complémentaire d'un cadre C se fera au profit du SIP de Montauban.

- ↔ Sur les plans triennaux (2020-2022) concernant les ASR à venir, **Solidaires** demande un groupe de travail, voire une audience pour être informé des projets que présentés par la DDFIP 82 à la DG. M. Brécard répond favorablement... sous réserve de s'autoriser à nous le divulguer !
- ↔ Idem quant à la transparence des propositions de la DDFIP au Préfet, son positionnement concernant la « rationalisation immobilière » et la « rationalisation des moyens de fonctionnement », sur le développement des MSAP, etc. M. Brécard est resté évasif, des conventions à l'horizon, l'hypothèse de ne plus mettre en vente le bâtiment Rue du Génie (dispo à recevoir d'autres services), idée d'abandon de l'occupation de bureaux par de la location, ...
- ↔ **Solidaires** a demandé d'avantages de précisions sur le remplacement des deux chefs de contrôles des SPF après fusion par « un A voire A+ » tel qu'annoncé par la direction. Cette année la DG crée des postes de cadre A, parsemés ça et là, dont 3 affectés dans le Tarn-et-Garonne au 1^{er} /09/2019. Ces inspecteurs sortis d'école vont coiffer les mutations nationales. Pour l'heure, sans plus de précisions...

Les représentants en CTL

Jean-Christophe AUBERT

Cécile GREZES

Stéphane RAMBEAUD

SECTION :	Bulletin d'adhésion 2018 Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement	
IDENTIFIANTS		
N° DGFIP (6 chiffres)		N° ANAIS (10 chiffres)
NOM d'usage	Prénom	
NOM de naissance	Date de naissance	
Cadre :	Grade :	Echelon : Date de prise de rang :
Informations professionnelles		Informations personnelles
Service :		Adresse perso. :
Site :
Temps partiel : %	
@		@
☎		☎
Ces informations sont obligatoires		Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org
Montant de la cotisation → <input type="text"/>		
Solidaires Finances Publiques		
Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org		



DECLARATION LIMINAIRE au CTL du 20 septembre 2018.

Monsieur le Président

Une rentrée très chargée qui commence par la tenue du premier CTL : la fusion de nos deux spf du département pour avis mis en place par 5 directions , il est aussi dédié à l'**information** des représentants du personnel sur la mise en place de l'expérimentation du Suivi de Compétence, expérimentation mise en place dans 13 autres directions.

Si ce n'est pas vraiment une nouveauté dans le paysage du Contrôle Fiscal puisque le Suivi de compétence n'est que la réplique du Bilan de compétence avorté en 2016 par la DG suite à saisine du Conseil Constitutionnel par notre Syndicat, cette expérimentation est dans la ligne droite de la DG qui impose à marche forcée le changement de méthodes en matière de CF et donc de la doctrine d'emploi des agents chargés de ce dernier.

Il est dit dans la note que *ce suivi permet de s'assurer de l'acquisition des connaissances, de leur actualisation et d'identifier les nouveaux besoins.* Si la DG veut le mettre en place, est-ce à dire qu'elle n'a pas confiance en ses agents et en leurs compétences ?

Or l'État décrète bien pour les contribuables la société de confiance, le droit à l'erreur et parallèlement la **vraie** lutte contre la fraude fiscale . Pour cela, il faudrait réellement s'en donner les moyens. Mais que décrète la DGFIP pour ses propres agents : une société de défiance ?

Dans la dernière décennie, nous avons vu la création d'applications de « suivi » du travail du vérificateur allant de E-VERIF (création maison puis estampillée DG) devenu Rialto Investigations puis Rialto Mémo, arguant de l'aide au vérificateur mais en fait permettant de vérifier les actions du vérificateur. La vérification est certes une technique mais c'est aussi du flair- enfin il faut avoir certaines appétences qui ne se détectent pas au premier coup d'œil, on ne naît pas vérificateur mais on est curieux de nature, on le devient par l'expérience ou pas . La formation en matière de Contrôle Fiscal (initiale ou continue) est plus qu'importante, elle est essentielle voire vitale. Or les formations reçues depuis la fusion DGI-DGCP, pèchent en la matière.

Les applications mises en place sont chronophages et peuvent obérer grandement le temps passé sur place au contact du contribuable qui seul détient la vérité de son entreprise.

L'application FDD en ce qu'elle suit au jour le jour le vérificateur (anciennement du ressort du chef de brigade) prend du temps en saisie or il n'y en a pas énormément du fait des objectifs assignés.

L'arrivée de l'informatique a obligé les acteurs du CF dont en première ligne les vérificateurs à acquérir très rapidement des notions d'informatiques en sus de leurs connaissances fiscales, comptables et juridiques. A chaque fois, ceci résultait des préconisations de rapports de la Cour des Comptes ou de IGF.

Il semblerait qu'on ne supporte plus la mini indépendance d'exercice du vérificateur à la DGFIP.

Si certes nous devons être en tant que fonctionnaire et qui plus est, acteurs du CF, d'une extrême loyauté envers l'État (rendre compte fait partie de nos obligations) et d'une totale neutralité envers les contribuables, cela nécessite une certaine indépendance dans la façon de s'organiser mais n'exclut pas une préparation et un pilotage par l'ensemble de la chaîne du CF qui sera alors totalement responsabilisée de la base au sommet.

Qu'est ce que le CF au jour d'aujourd'hui : des vérifications sur place - le plus souvent des VG, des OTC (opérations très ciblées), des EC et du CSP ; tout cela dans le cadre obligatoire de contrôles informatisés ?

La volonté de la DG de former tous les vérificateurs sur CALC procède d'un constat que la formation actuelle en matière d'informatique est lacunaire. Hélas ce constat peut également porter sur le reste de la formation car comment encore concevoir de nos jours d'envoyer au front un vérificateur seul face aux experts spécialisés opposés par les entreprises : c'est de l'inconscience voire de l'irresponsabilité de la part de notre administration qui met en jeu la santé de son agent en l'offrant au flux croisé des questions des experts.

Si le suivi de compétence pouvait servir à renforcer les connaissances des vérificateurs, leur donner les vrais moyens d'exercer leur mission correctement en créant un vrai contre pouvoir face aux contribuables et leurs conseils, peut être pourrions nous envisager cette démarche, mais dans un cadre offrant toutes les garanties aux agents.

Or le suivi de compétence à la sauce DGFIP ne ressemble ni au Bilan de compétence (de la Territoriale) ni au Suivi de compétence (à l'éducation nationale pour les enfants) qui existent dans d'autres administrations de la Fonction Publique et surtout pas au Bilan de compétence du Privé. Ces procédures tendent à tirer vers le haut l'agent pour lui permettre d'accéder à un grade supérieur ou à changer d'orientation.

Avec la Loi Mobilité en arrière plan, le RIFSEEP et sa PFR (ou prime au mérite) , la récente main mise des préfets de région sur l'organisation territoriale des services publics dans le cadre de la CNATE (conférence nationale de l'action de l'État prévue en Octobre), l'ouverture au Privé de certaines de nos missions, la création d'agences comptables sont les signes avant coureurs de nouvelles suppressions d'emplois et n'encouragent pas à voir la reconnaissance des compétences des vérificateurs, des chefs de brigade prises en compte pour leur offrir une meilleure carrière. Pour preuve, la misère des derniers plans de qualifications.

Cela ne vous étonnera pas : nous n'étions déjà pas trop POUR le Suivi de compétence, nous ne le sommes pas plus après lecture des documents fournis car nous n'en voyons toujours pas l'utilité POUR les agents.

Mais nous sommes venus pour prendre de l'information détaillée et écouter ce que la DG par cette expérimentation, y voit de positif et comment cet outil de management dynamique serait expérimenté à la DDFIP du Tarn et Garonne.

Nous venons donc quérir la bonne parole et nous communiquerons en temps voulu aux agents sur ce sujet.

J'en terminerai avec la citation de Pablo Neruda

Nos ennemis peuvent couper toutes les fleurs , il seront jamais les maîtres du printemps .